

## Forte hausse du sentiment d'insécurité de l'emploi entre 2005 et 2013, notamment pour les salariés en CDI (Dares)

Evelyne Orman, AEF Groupe, Dépêche n°513021, Paris, le 21.12.2015

Selon la Dares, qui publie, le 18 décembre 2015 une analyse sur "l'insécurité dans l'emploi", le sentiment d'insécurité de l'emploi a fortement augmenté entre 2005 et 2013, en particulier pour les salariés en CDI, les agents de la fonction publique et les non-salariés.



Les salariés qui craignent pour leur emploi, en CDI ou dans la fonction publique, tendent à faire valoir moins pleinement leurs droits : ils sont plus nombreux que les autres à venir travailler même quand ils sont malades, à dépasser les horaires normaux sans compensation ou à ne pas prendre tous leurs congés. L'insécurité est liée notamment, selon la Dares, à l'état de santé, près de la moitié des actifs en mauvaise ou très mauvaise santé déclarant avoir peur de perdre leur emploi dans l'année à venir.

En 2005 comme en 2013, les salariés qui occupent un emploi temporaire (salariés en CDD, intérimaires, contrats aidés, apprentis, stagiaires) sont les actifs en emploi qui redoutent le plus fréquemment de perdre leur emploi (plus de 40 % d'entre eux). Si pour eux, cette crainte, directement liée à la nature de leur contrat, n'a pas évolué de façon notable en huit ans, que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique, les salariés en CDI, les agents de la fonction publique ainsi que les non-salariés ne sont pas logés à la même enseigne. Selon une analyse de la Dares, publiée vendredi 18 décembre 2015, ce sont en effet ces derniers qui souffrent le plus d'une augmentation de l'insécurité de l'emploi sur cette même période.

Chez les non-salariés par exemple, ils étaient 16 % en 2005 à craindre de perdre leur emploi et sont 30 % en 2013. Les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise sont particulièrement concernés par ce sentiment d'insécurité (37 %), tout comme les salariés en CDI dans le secteur privé, mais aussi les fonctionnaires ou agents en CDI dans la fonction publique, notamment

hospitalière. "Ce résultat s'explique principalement par la crise économique et la hausse du chômage."

### L'insécurité liée à l'état de santé

Les auteurs de l'analyse indiquent également que le sentiment d'insécurité est étroitement lié à l'état de santé. Ainsi, 46 % des actifs occupés qui disent que leur état de santé est mauvais ou très mauvais craignent de perdre leur emploi dans l'année à venir, contre seulement 20 % de ceux qui jugent leur état de santé très bon. Une personne en mauvaise santé peut précisément pour cette raison craindre d'être discriminée et licenciée ou de ne pas pouvoir tenir dans son emploi. De façon moins directe, la fatigue associée à la dégradation de sa santé peut aussi rendre la personne plus pessimiste ou craintive vis-à-vis de l'avenir.

Autre constat dressé par la Dares : les salariés qui craignent pour leur emploi "tendent à faire moins valoir leurs droits". Ainsi, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, les salariés en emploi stable qui craignent de perdre leur emploi dépassent souvent le temps de présence normal dans l'établissement, y compris s'ils sont malades, s'ils ne sont pas payés pour les heures effectuées ou s'ils perdent des jours de congé. Ainsi, 32 % des salariés du privé en emploi "stables insécurisés" <sup>(1)</sup> signalent avoir "travaillé tout en pensant qu'ils n'auraient pas dû parce qu'ils étaient malades" au moins trois jours dans l'année écoulée. Ce "sur-présentisme" ne concerne que 19 % des salariés "en emploi sécurisé". De même, les salariés "stables insécurisés" signalent plus souvent des lacunes dans leur protection contre les risques professionnels. Ainsi, comme ceux en sous-emploi, ils sont 13 % à juger qu'ils manquent d'équipements de sécurité individuels, contre 7 % des salariés en emploi "sécurisé".

De plus, les salariés "stables insécurisés" vivent plus fréquemment des situations de conflits latents avec leurs supérieurs concernant la conception de la qualité du travail, sans pouvoir exprimer leurs désaccords. Ainsi, ils sont 16 % dans le secteur privé et 19 % dans la fonction publique à dire "avoir toujours ou souvent des désaccords avec leur supérieur hiérarchique sur la façon de bien faire leur travail" mais "ne pas pouvoir en discuter". En revanche, ils abordent collectivement les questions d'organisation du travail tout aussi fréquemment que les salariés en emploi sécurisé. C'est moins le cas pour les salariés en sous-emploi et surtout ceux en emploi temporaire, qui sont moins présents et/ou depuis moins longtemps dans leur établissement. □

<sup>(1)</sup> regroupe les actifs en emploi temporaire, ceux qui travaillent à temps partiel mais souhaiteraient travailler davantage (situation dite de "sous-emploi") ainsi que les non-salariés, les salariés en CDI et les fonctionnaires qui ne sont pas en situation de sous-emploi mais indiquent craindre de perdre leur emploi.